



MAISON POUR TOUS
Maison des Jeunes et de la Culture de CHATOU

Association Loi 1901
Siège social : 105 rue du Général Leclerc
78400 CHATOU

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS



MAISON POUR TOUS
Maison des Jeunes et de la Culture de CHATOU
Association Loi 1901
Siège social : 105 rue du Général Leclerc
78400 CHATOU

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association M.J.C. – MAISON POUR TOUS de Chatou relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 27 mars 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort/Prov.	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES & ASSIMILES		
Logiciels informatiques	1 600	153	1 447		Fonds propres	24 411	16 533
Terrains					Résultat de l'exercice	21 066	7 878
Constructions et agencements					Subventions d'équipement nettes		
Matériels d'activités	20 816	14 674	6 141	7 323	TOTAL FONDS PROPRES	45 477	24 411
Autres immobilisations corporelles	8 954	8 657	297	512	PROVISIONS & FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	3 600	7 044
Autres prêts et titres immobilisés	18 101	3 221	14 880	14 880	Provisions pour risques		2 490
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	74 208	70 363
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	49 471	26 705	22 765	22 715	TOTAL PROVISIONS	77 808	79 897
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit		
Usagers				2 094	Fournisseurs	25 509	8 814
Autres créances	30 836		30 836	5 035	Dettes fiscales et sociales	27 701	13 887
Trésorerie	215 392		215 392	91 970	Autres dettes	10 024	
Charges constatées d'avance	4 473		4 473	6 799	Produits constatés d'avance	86 947	1 603
TOTAL ACTIF CIRCULANT	250 701		250 701	105 898	TOTAL DETTES	150 181	24 304
TOTAL GENERAL	300 171	26 705	273 466	128 613	TOTAL GENERAL	273 466	128 613

COMPTE DE RESULTAT	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	13 735	11 399
Ventes de marchandises	225	761
Prestations de service	277 804	316 330
Subventions d'exploitation	156 034	165 078
Produits divers	3 879	5 020
Reprise sur provisions	2 490	6 047
Utilisations des fonds dédiés	4 444	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	458 611	504 635
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 133	1 733
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements	35 192	52 851
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	145 761	142 619
Impôts et taxes	3 133	4 544
Salaires	159 041	223 620
Charges sociales	37 083	58 410
Autres charges de gestion courante	2 154	356
Dotation aux amortissements	2 016	1 636
Dotation aux provisions	3 845	3 221
Reports en fonds dédiés	1 000	7 044
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	390 358	496 034
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	68 253	8 602
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	202	670
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	202	670
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
	202	670
RESULTAT COURANT (I + II)	68 455	9 272
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion		246
sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		246
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	47 389	1 640
sur opération en capital		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	47 389	1 640
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-47 389	-1 394
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	21 066	7 879
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	151 250	82 500
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	151 250	82 500

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 août 2020 qui dégagent un **excédent de 21 065,84 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er septembre au 31 août.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : Maison des Jeunes et de la Culture - Maison Pour Tous.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au début de l'exercice 2020, la France a connu la pandémie « Covid-19 » qui a entraîné le confinement pendant trois mois et l'arrêt de nos activités. A la date de ce jour, nous ne sommes pas en capacité d'apprécier les conséquences financières relatives à cette pandémie.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques		1 600,00		1 600,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	20 348,88	466,72		20 815,60
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	6 611,14			6 611,14
Mobilier de bureau	2 342,87			2 342,87
Immobilisations en cours				
Total	29 302,89	2 066,72		31 369,61

b) Acquisitions et désinvestissements

Logiciel « Go Asso »	1 600,00
Muse	169,90
Nattes Gym	296,82

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%		152,59		152,59
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	13 025,85	1 648,45		14 674,30
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel bureau et inform	33%	6 450,57	93,20		6 543,77
Mobilier de bureau	50%	1 991,64	122,05		2 113,69
Total		21 468,06	2 016,29		23 484,35

2. Immobilisations financières

Prêt au personnel	3 220,91
Assurance vie Indemnités retraite	14 880,10
	18 101,01

3. Stocks

Néant

4. Usagers

Néant

5. Autres créances

Cotisations médiation	30.00
Ateliers percussions	1 200.00
Ateliers Zumbas	329.00
Sessad de Chatou	720.00
Recette sortie « Théâtre »	214.00
Autres usagers	23.00
Subventions	<u>28 320.00</u>
	30 836.00

6. Trésorerie

Société Générale	7665.90
Livret Société Générale	130 239.74
Livret A	77 055.07
Caisse Générale	161.15
Caisse Coordinatrice	135.00
Caisse Accueil	<u>135.00</u>
	215 391.86

7. Charges constatées d'avance

Maif	894.83
Maintenances FRMJC	1050.38
Cotisations FRMJC	997.99
Base de gestion « GoAsso »	812.05
SI Bureautique	<u>717.58</u>
	4 472.83

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association

2. Subventions d'investissement

Néant

3. Fonds dédiés

	Début	Reports	Utilisations	Fin
Subvention "Photocopieur"	7 044,44		4 444,44	2 600,00
Subvention "Couleur antillais et épices"		1 000,00		1 000,00
Total	7 044,44	1 000,00	4 444,44	3 600,00

4. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Autres provisions pour risques	2 489,60		2 489,60	
Provisions pour risques	2 489,60		2 489,60	
Engagement de retraite du personnel (1)	70 363,39	3 844,97		74 208,36
Provisions pour charges	70 363,39	3 844,97		74 208,36
Immobilisations financières	3 220,91			3 220,91
Usagers				
Autres créances				
Dépréciations	3 220,91			3 220,91
Total	76 073,90	3 844,97	2 489,60	77 429,27

Dotations / reprises d'exploitation	3 844,97	2 489,60
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles		
Total	3 844,97	2 489,60

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet 2 489,60

Total 2 489,60

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté puis 1/3 de mois de salaire pour les années au-delà (supérieures à 10 ans) pour l'ensemble des salariés en CDI avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Pour les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté, aucune provision pour retraite n'est à calculer. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

GPFA	5 275.98
Poste direction FRMJC	12 518.00
Direct énergie	315.22
Facture non parvenue CAC	3 200.00
Facture non parvenue Free	200.00
Provision achat tapis	<u>4 000.00</u>
	25 509.20

7. Dettes fiscales et sociales

Congés à payer	1 311.00
Charges aux personnels	1 596.86
Charges sur congés à payer	537.00
DGFIP	510.11
URSSAF	4 015.00
Mutuelle	2 146.60
Retraite	1 857.11
Prévoyance	297.04
Uniformalion	1 889.05
Indemnité Chômage partiel	<u>13 540.80</u>
	27 700.57

8. Autres dettes

Adhérents à rembourser	10 024.00
------------------------	------------------

9. Produits constatés d'avance

Subvention Municipale	47 200.00
Stripe base adhérents	<u>39 746.88</u>
	86 946.88

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Prestations de service**

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Ateliers	291 637.29	300 670.40
Avoir « Covid-19 »	-18 351.00	
Autres	4 518.00	15 659.94
Total Prestations	277 804.29	316 330.34

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Autres subventions (FONJEP)	7 164.00	7 164.00
Organismes privée	1 300.00	
Commune de Chatou	141 600.00	151 600.00
Aides à l'emploi (ASP)	5 970.33	6 313.63
Total	156 034.33	165 077.63

3. Produits gestions courante

	Exercice clos	Exercice précédent
Dons	1 034.90	246.49
Adhésions	13 735.00	11 399.00
Remboursement Uniformalion	2 171.00	3 653.48
Autres produits	673.00	1 366.36
Total	17 613.90	16 655.33

4. Produits exceptionnels

Néant

5. Charges exceptionnelles

Charges sur opération de gestion	47 200.00
Charges sur exercice antérieur	<u>189.37</u>
	47 389.37

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres				
Employés	33	8	36	10
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	1	1	2	1
Total	34	9	38	10

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

SIEMENS (15 Trimestres x1 388.40 €)	20 826.00
Locam (15 Trimestres x 2 501.76 €)	37 526.40

4. Autres engagements hors bilan

Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

La MJC / M.P.T. de CHATOU bénéficie de la mise à disposition gratuite par la Mairie de Chatou de locaux situés au 105 rue du Général Leclerc (environ 500 m²).

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Ateliers animés par des bénévoles	710 H
Réunions CA	400 H
Réunions bureau	150 H
Encadrement manifestations	450 H
Assemblée générale	40 H
Aide saisie base de données « GoAsso »	1 620 H
Aide tâches comptables	1 280 H
« Remboursement Covid »	
Accueil, inscriptions public	850 H
« Suivi Go Asso »	
5 500 H	

Le bénévolat représente 5 500 heures à 27.50 € soit 151 250 € (contre 82 500 € l'exercice précédent).